

Contrat nouvelles embauches

Par **Delphine**, le **09/10/2008** à **21:00**

J'ai été embauché depuis 1 an en contrat nouvelle embauche.

J'aimerais savoir si mon employeur peut arreter mon contrat au bout des 2 ans de periodes d'essai?

Est-ce que mon employeur peut ne pas convertir mon contrat nouvelle embauche en contrat a durée indeterminee?